

**Groupe de travail du mercredi 24 novembre sur le secteur public local**  
**La rénovation de l'animation du réseau des comptables hospitaliers**

La qualité de gestion financière et comptable de hôpitaux publics, confiée aux comptables locaux, a été particulièrement mise en lumière lors de la crise COVID. Assurer la continuité de l'activité, les paies, le paiement des marchés a pris un relief particulier dans la période.

Le pilotage du réseau des comptables hospitaliers est, au plan central, confié au Service des collectivités locales. Les équipes du service des collectivités locales gèrent les collectivités locales et les établissements publics de santé (EPS) selon une approche fonctionnelle (contrairement à une approche « usager » : il n'y a pas de service dédié aux EPS, compte tenu de l'unicité d'outils au service de l'ensemble des acteurs du SPL). Au plan local, de la même manière, les DSPL animent ensemble les comptables hospitaliers et les comptables locaux.

Les trésoreries hospitalières ne sont pas concernées par la mise en place des conseillers aux décideurs locaux (CDL). Dans le même temps, on observe un mouvement de spécialisation des trésoreries en charge de la gestion des EPS (I).

Si la DGFIP est au rendez-vous du soutien technique pour les trésoreries hospitalières (II), le dispositif de communication et d'animation du réseau des comptables publics hospitaliers est perfectible (III). De ce fait, la DGFIP met actuellement en place des mesures correctrices afin d'améliorer la situation (IV).

**I. Un élément de contexte : la spécialisation en cours des trésoreries en charge d'établissements publics de santé (EPS).**

Dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité, un mouvement de concentration et de spécialisation des trésoreries en charge d'EPS est actuellement en cours.

La mise en place de trésoreries hospitalières spécialisées vise à mieux répondre aux attentes des EPS en spécialisant les comptables et leurs équipes sur la gestion financière et comptable des hôpitaux, car si les outils sont en assez large partie communs avec les collectivités locales, nombre de problématiques sont propres à l'hôpital.

Le périmètre des trésoreries hospitalières tient compte du périmètre des groupements hospitaliers de territoire (GHT). Le fait d'adapter la carte des trésoreries hospitalières à la carte des GHT renforce la cohérence à l'organisation du réseau en offrant un interlocuteur dédié au GHT et aux établissements rattachés.

Il y a actuellement 137 trésoreries hospitalières spécialisées pour un effectif total de 2.737 agents. Le mouvement de spécialisation n'est pas achevé, et de nombreuses trésoreries SPL gèrent encore un ou plusieurs EPS.

**II. Un soutien technique du réseau des comptables hospitaliers effectif.**

Le niveau d'expertise apporté aux trésoreries en charge des établissements publics de santé est jugé satisfaisant. L'expertise apportée par les pôles nationaux de soutien au réseau est particulièrement soulignée. Celle-ci couvre les sujets de préoccupation des comptables hospitaliers.

Six pôles nationaux de soutien au réseau (PNSR) interviennent en soutien juridique et technique dans le domaine hospitalier : la comptabilité pour le PNSR de Bordeaux, le recouvrement forcé pour celui de Châtelleraut, la commande publique pour celui de Lyon, les analyses financières pour celui de Montpellier et la paye de la fonction publique hospitalière (FPH) pour celui de Rennes.

Toutes les directions assurent un soutien technique de premier niveau au profit des comptables hospitaliers.

### **III. Un dispositif d'animation et de communication à développer**

La grande majorité des comptables hospitaliers se sent isolée dans la sphère SPL.

L'ensemble du dispositif de communication sur les différents projets relatifs au service public local (SPL) est davantage orienté vers les collectivités territoriales que vers les EPS. La particularité des EPS doit être mieux prise en compte. L'analyse de la performance propre à la sphère hospitalière, qui n'est suivie qu'à travers le seul repère d'activité relatif au taux de partenariat, doit être développée.

### **IV. Les actions mises en place**

Dans l'immédiat, vont être créés un flash dédié à l'actualité hospitalière et une rubrique Ulysse dédiée à la sphère hospitalière. Un webinaire périodique des comptables hospitaliers est mis en place.

Les délégations interrégionales organiseront des réunions métiers annuelles (a minima) à destination des comptables hospitaliers afin de mutualiser les bonnes pratiques et de créer un effet « réseau ».

En parallèle, un réseau des comptables en charge des EPS à plus forts enjeux (CHRU/CHU) sera mis en place afin d'organiser des échanges à des fins de mutualisation compte tenu de leur spécificité et des relations privilégiées qu'ont certains d'entre eux avec l'administration centrale ainsi qu'avec leurs ordonnateurs.

Afin de valoriser l'offre de service de la DGFIP auprès des EPS un document unique sous double timbre DGOS / DGFIP sera élaboré annuellement. Il comprendra une présentation du contexte général, une présentation des prestations sur-mesure reposant sur une identification commune des besoins ordonnateur / comptable, un récapitulatif des domaines prioritaires répondant aux principaux besoins des EPS mettant en avant les apports pour ces derniers des différents chantiers de modernisation.

Un échange annuel DGFIP/DGOS dédié à l'offre de service sera organisé en vue afin d'effectuer un bilan des actions menées, de mettre en perspective les nouveaux chantiers et diffuser les conclusions de manière conjointe aux ARS, directeurs d'EPS, DR/DDFiP et comptables.